

L'intelligence économique : une nouvelle politique publique pour répondre à la guerre économique

Monsieur le député Bernard CARAYON**

Député du Tarn

Rapporteur spécial au nom de la Commission des Finances
sur le Budget du Premier Ministre (SGDN et Renseignement)

L'intelligence économique a longtemps été perçue en France comme un concept ambigu, interprété tantôt comme une méthode d'espionnage économique – c'est le côté " barbouzerie " d'officine – tantôt comme une méthode classique d'entreprise au service des seules entreprises : veille commerciale, veille juridique, veille concurrentielle.

Mon rapport rompt avec cette double perspective, tantôt sulfureuse, tantôt simpliste, et tire de l'observation de nos grands concurrents et du succès des méthodes qu'ils ont retenues, des leçons pour l'organisation des pouvoirs publics. L'intelligence économique, loin de se résumer à un débat de " spécialistes " sur le concept, doit faire l'objet d'une approche pragmatique, fondée sur l'observation des relations économiques internationales, des relations entre les États, entre les entreprises ; elle se définit par son contenu : **sécurité économique, compétitivité, influence et formation.**

Elle découle aussi d'une certitude : **les critères de conquête des marchés internationaux ne sont pas toujours ceux que définit l'économie libérale : le prix et la qualité des produits et des services.** On peut concevoir que ces critères soient déterminants pour des marchés " classiques " : l'industrie de la chaussure, l'exportation des petits pois... Mais ce n'est pas le cas des métiers ou des activités " stratégiques ", à l'instar des télécommunications, de l'armement, de l'aéronautique, de la pharmacie, de certains pans de l'industrie agroalimentaire et de quelques autres secteurs qui ne sont pas seulement créateurs de richesses mais aussi sources de puissance et d'influence. L'intelligence économique fait ainsi appel à des **compétences croisées entre le secteur public et le secteur privé**, et ces compétences sont mises au service de la stratégie des entreprises, voire des États.

Aujourd'hui encore, l'intelligence économique n'occupe pas en France la place qu'elle mérite : celle qu'elle occupe précisément dans les grands pays occidentaux... Les Français pèchent depuis longtemps par naïveté. Autant ils sont interventionnistes dans la définition des règles qui régissent l'économie interne, autant ils sont libéraux et naïfs lorsqu'ils analysent les ressorts de l'économie interna-

** Bernard Carayon est l'auteur du rapport au Premier Ministre " L'Intelligence Économique, compétitivité et cohésion sociale ", paru à la Documentation française - 2003 (<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/brp/notices/034000484.shtml>)

tionale. Chez les Anglo-saxons, c'est exactement l'inverse : interventionnistes à l'extérieur, libéraux à l'intérieur. Une vraie politique d'intelligence économique doit être une politique de convergence d'intérêts entre le public et le privé, autour d'objectifs stratégiques.

Le retard de notre pays s'explique ainsi essentiellement par les cloisonnements entre la sphère publique et la sphère privée, mais également par les antagonismes traditionnels que l'on observe entre les administrations publiques françaises. Face à ces relations traditionnelles de défiance, l'intelligence économique va contribuer à réformer les relations entre le monde public et le monde privé, à établir des passerelles, à définir des modes de convergence d'intérêts autour, encore une fois, de grands enjeux clairement identifiés.

Pour mettre un terme à ces cloisonnements, pour rapprocher acteurs publics et privés, je crois qu'il faut d'abord une forte et significative impulsion politique qui ne peut venir que de l'Exécutif. C'est la raison pour laquelle j'ai été très satisfait d'observer que le Premier Ministre avait pris à bras le corps ce dossier et qu'il avait confié à Alain Juillet le soin de coordonner les efforts en la matière. Il est indispensable que se crée ainsi, dès que possible, une plate-forme d'aide et de soutien aux entreprises, pour les grands contrats, de telle manière que nos entreprises qui sont confrontées à une concurrence internationale parfois féroce, puissent bénéficier d'une information mutualisée des administrations publiques mais également des meilleurs experts du secteur privé.

Toutefois, je tiens à souligner que cette nouvelle politique publique n'est pas seulement destinée aux grands groupes. Pour les PMI et les grandes entreprises qui travaillent sur des marchés stratégiques, les besoins et les moyens sont évidemment identiques. Par exemple, entre AIRBUS et ses sous-traitants, il y a des besoins évidemment communs, et les concours de l'Etat sont naturellement les mêmes. Il est clair que le Président de la République n'ira pas défendre de la même manière les besoins d'AIRBUS et ceux de ses sous-traitants. Mais derrière AIRBUS, il y a aussi de nombreuses entreprises qui animent nos territoires – je pense bien sûr à Midi-Pyrénées – et qui sont entraînées, en quelque sorte, par la locomotive d'AIRBUS.

Ces secteurs d'activité ou ces entreprises reflètent, dans le fond, les secteurs qui sont les plus exposés à la concurrence internationale et à l'influence, au sein des organisations internationales où s'élaborent les règles juridiques, les normes professionnelles et parfois les modes, d'acteurs nouveaux et puissants : comme les ONG et les fondations. Ces secteurs d'activité sont source, non seulement de création de richesses, de création d'emplois mais aussi d'influence et de puissance. Derrière tout cela, se jouent la sauvegarde de nos emplois, notre modèle social, notre destin de Français et d'Européens, et en définitive l'avenir de nos enfants.